



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2013

Original: français

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Cinquantième session

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 14^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le mardi 7 mai 2013, à 15 heures

Président: M. Kedzia

Sommaire

Examen des rapports

- a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (*suite*)
Rapport initial du Togo (suite)

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour la deuxième partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)

Rapport initial du Togo [(E/C.12/TGO/1); document de base (HRI/CORE/1/Add.38 et Rev.1 et 2); liste des points à traiter (E/C.12/TGO/Q/1); réponses écrites du Gouvernement togolais à la liste des points à traiter (E/C.12/TGO/Q/1/Add.1), en français seulement] (suite)

1. *Sur l'invitation du Président, la délégation togolaise reprend place à la table du Comité.*
2. **M. Marchán Romero** demande s'il existe un registre des groupes ethniques et, le cas échéant, s'il s'appuie sur le principe de l'auto-identification.
3. **M. Sadi** souhaite savoir s'il existe des tensions interconfessionnelles entre élèves et connaître la qualité de l'environnement scolaire, notamment en zone rurale, sachant que l'absence de latrines et d'eau potable explique souvent l'abandon scolaire, en particulier des filles. En outre, il s'enquiert de la mesure dans laquelle les élèves ont accès aux nouvelles technologies et à Internet.
4. **M. Hamadou** (Togo) explique que chaque groupe ethnique s'identifie en fonction de certaines pratiques et de sa langue, et qu'il n'existe aucun problème de cohabitation entre les groupes ethniques et entre les groupes religieux, comme le montre notamment le fait qu'ils vivent dans les mêmes quartiers et que sur le campus de l'Université de Lomé se trouvent une église et une mosquée. Les écoles confessionnelles sont ouvertes à tous et les écoles officielles sont fréquentées par des élèves de toutes confessions et croyances.
5. Grâce à un partenariat entre les Universités de Lomé et de Kara et le Ministère des télécommunications, les étudiants ont accès à Internet sans fil sur le campus des deux établissements. La politique nationale d'équipement et d'assainissement ainsi que l'action du nouveau Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise permettront d'améliorer les conditions sanitaires dans les écoles, notamment grâce à l'aide de la communauté internationale.
6. **M. Sessenou** (Togo) dit que, chaque année, autant de fêtes traditionnelles que d'ethnies présentes au Togo sont organisées dans le pays, au cours desquelles l'ethnie célébrée exprime sa vision du monde à travers la danse, le chant, les contes et les arts culinaires.
7. **M. Atangana** (Rapporteur pour le Togo) remercie la délégation pour sa franchise et les informations fournies. Il relève cependant deux constantes: le manque d'informations sur la jurisprudence concernant l'application du Pacte par les juridictions nationales et le manque de statistiques. Toutefois, il prend note avec satisfaction de l'importance que l'État partie attache au Pacte, comme le démontre la composition de la délégation, et espère que le prochain rapport périodique contiendra les informations attendues.
8. **M^{me} Wilson de Souza** (Togo) remercie vivement le Comité pour sa sincérité et ses observations, dont elle a pris bonne note, et réitère l'engagement constant du Togo en faveur des droits de l'homme, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, malgré la conjoncture actuelle. Elle invite l'ensemble des parties prenantes à accompagner le Gouvernement dans toutes ses actions qui visent à améliorer la situation de l'ensemble de la population, en particulier des plus vulnérables.

9. **Le Président** dit combien le Comité a été impressionné par le professionnalisme de la délégation de haut niveau, ainsi que par la richesse des initiatives lancées par le Gouvernement et la société. Malgré les difficultés, de nombreux efforts sont déployés et montrent bien que le pays est en profonde mutation. L'élaboration et la mise en place d'un plan relatif à l'exécution des recommandations formulées par les organes conventionnels, avec toutes les parties prenantes, constituerait un exemple pour de nombreux pays. Le Président annonce que l'examen du rapport initial du Togo est achevé et espère que les observations finales du Comité seront le point de départ d'une coopération constante entre le Gouvernement et le Comité jusqu'à la soumission du prochain rapport périodique.

La première partie (publique) de la séance prend fin à 15 h 35.